

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 30 juin 2026

Date de convocation : le 17/06/2026

Date d'affichage : 17/06/2026

Nombre de membres au Comité Syndical : 49

L'an deux mille vingt-six, le trente du mois de juin, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni au siège du SIEDA, sous la présidence de Sébastien DAVID Président.

Etaient présents : BAILLIARD Olivier – BARBET Florian – BARBEZANGE Jacques – BERNIE Christophe – BESSAOU Magali – BONNET Christian – BON Laurent – BOURHIS Yann – CADENET Thierry – CALMELS Jean Luc – CALVET Jean- Marc – CAMBON Jean Bernard – CASTANIER Bernard – CAVALLIER Guillaume – CENRAUD Alain – COUDERC Maurice - DAVID Sébastien – FABRE Jean Marc – FAJOU Florian – FARJOU Jean Luc – LABORIE Christian – LACAN Jacky – MAFFRE Patrice – MARTY Rémy – MARTY Patrick – MARTY Paul – MASBOU Jean Pierre – MAZARS Brigitte – NOUVIALE Alain – POUZOULET LIGUE Didier – QUATTROPANI Maurice – REVELLAT Christian – RIVEMALE Patrick – RUFFIE Bertin – SAINT-AFFRE Julien – TAILLEFER Jean-Luc – TROIN Coralie – VERDIE Bernard – VISSEQ Michel -

Etaient absents ou excusés : 10 Dont 3 ont donné procuration

Votes Pour : 42
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2026/06/03

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Composition de la Commission d'appel d'offres

Monsieur le Président rappelle que le SIEDA – Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron – établissement public est soumis au code de la commande publique.

La commission d'Appel d'Offres comprend le Président du SIEDA et un nombre égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité membre au nombre d'habitant le plus élevé.

Aussi il est proposé d'élire la commission d'Appel d'Offres du SIEDA composée du Président du SIEDA et de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants issus du Comité Syndical.

De plus, dans le cadre des groupements de commande certaines conventions prévoient la mise en place de commissions Ad Hoc d'Appel d'Offres. Peuvent siéger à ces commissions un membre titulaire de la CAO de chaque membre du groupement. Il est proposé au Comité Syndical que tous les membres titulaires puissent siéger dans le cadre de ces commissions Ad Hoc.

Après avoir ouï cet exposé, après en avoir délibéré et avoir voté, le Comité Syndical a élu à l'unanimité, la commission d'appel d'offres comme suit :

Monsieur Sébastien DAVID – Président du SIEDA

Membres titulaires (siégeant à la CAO ou aux CAO Ad Hoc)

- Christian BONNET
- Jean Luc CALMELS
- Bernard CASTANIER
- Jacky LACAN
- Bernard VERDIE

Membres suppléants

- Didier POUZOULET-LIGUE
- Patrick RIVEMALE
- Bertin RUFIE
- Coralie TROIN
- Michel VISSEQ

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Et Publication ou notification

Du 02/07/2026



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois suivant son entrée en vigueur. Ce recours devra être enregistré sur l'application Télérecours Citoyens accessible depuis le site internet www.telerecours.fr